



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vesoul, le 04 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de manifester dans certaines rues du centre-ville de Vesoul ce jeudi 6 avril 2023

Dans le cadre de la 11ème journée nationale d'action pour le retrait de la réforme des retraites, deux manifestations ont été déclarées pour le 6 avril sur la voie publique à Vesoul prévoyant un cortège dans les rues du centre-ville.

Des faits de violence et des dégradations de la part de certains manifestants ont été commis dans le centre-ville de Vesoul le 23 et le 28 mars dernier ciblant particulièrement la préfecture et la mairie. Plusieurs dégradations sur les bâtiments et le mobilier urbain et plusieurs incendies dans et aux abords de la cour de la mairie ainsi que des feux de poubelles dans diverses rues ont ainsi été déplorés.

Dans ces circonstances, les organisateurs ont été invités à revoir l'itinéraire projeté bien qu'ils avaient été sensibilisés préalablement à leurs déclarations, aux risques importants à l'ordre public que comporterait une manifestation en centre-ville. Les organisateurs ont fait savoir ce jour qu'ils ne souhaitaient pas modifier le parcours déclaré.

Aussi, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, est contraint, dans ces conditions, d'interdire les manifestations telles qu'elles ont été déclarées. Les rues de la préfecture, de l'Aigle noir, de Presles, Salengro, Beauchamp, des casernes, quai Yves Barbier et place du 11ème chasseurs font également l'objet d'une interdiction de manifester jeudi 6 avril 2023.

Pour rappel, la participation à une manifestation interdite est passible d'une contravention maximum de 135 euros en vertu de l'article R 644-4 du Code Pénal.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70